

CATÉGORIES

Maisons fleuries avec ou sans espaces verts
Fenêtres, terrasses, balcons fleuris
Jardins fleuris ou paysagers

CRITÈRES

Harmonie des couleurs
Densité du fleurissement
Originalité, diversité, choix des plantes
Répartition du fleurissement dans l'espace
Entretien général et propreté

INSCRIPTIONS

Par courriel : mariepierre.pioli@ville-boves.fr
ou directement en mairie aux horaires d'ouverture

1 PASSAGE AURA LIEU AU COURS DU MOIS DE JUILLET

COUPON À RETOURNER AVANT LE 26 JUIN 2026

Nom

Prénom

Téléphone

Email

Adresse

Date et signature :

Précédées de la mention manuscrite
«j'ai pris acte du règlement»

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par le Maire de Boves sis à rue Victor Hugo, 80440 Boves, afin d'organiser le 27^e concours des maisons fleuries.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les services administratifs de la mairie de Boves en charge du concours. Les données sont conservées pendant 2 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante :
mairie@ville-boves.fr

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

RÈGLEMENT

27^e CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Article 1 : Objet du concours

Le concours des « Maisons Fleuries » placé sous le signe des fleurs et de l'environnement, a pour objectif de favoriser le fleurissement, l'embellissement du cadre de vie communal. Pour participer, il n'est pas nécessaire d'avoir la « main verte ». Il suffit d'un peu d'imagination, de goût, de quelques graines, des plantes et de l'eau. La nature se chargera du reste. Ce concours est libre, gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune à l'exception des élus et des membres du jury. Chaque participant à ce concours contribue par cette action à améliorer la qualité de vie dans sa commune, son esthétique et par conséquent l'accueil réservé à ses visiteurs. L'adhésion au concours entraîne de la part des participants l'acceptation du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 2 : Inscription

Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune à raison d'une seule inscription par foyer et par catégorie. Au bout de 2 victoires consécutives, le lauréat sera classé dans la catégorie «hors concours» et se verra la possibilité de participer au jury s'il le souhaite. **Pour vous inscrire, il suffit de remplir le bulletin ci-joint et de l'envoyer par courriel (mariepierre.pioli@ville-boves.fr) ou de le déposer en mairie avant le 26 juin 2026.** Ne peuvent concourir :

- Les membres du jury et leur famille.
- Les membres du conseil municipal et les membres directs de leur famille vivant sous le même toit.

L'inscription s'effectuera en mairie.

Article 3 : Composition du jury

Le jury est composé d'habitants de la commune.

Article 4 : Passage du jury

Le jury ainsi désigné parcourt le territoire de la commune durant le mois de juillet lors d'un seul passage.

Article 5 : Photos

Les participants acceptent que des photos de leur fleurissement, prises à partir de la voie publique, apparaissent dans le journal communal, sur le site internet communal, sur les réseaux sociaux et dans la presse.

Article 6 : Les prix

Présence obligatoire lors de la remise des récompenses qui aura lieu le 26 septembre, à l'occasion du forum des associations, à la salle des fêtes de Boves.